

DATE : 12/03/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021_28

TITRE : MOBILISATION D'UNE EVENTUELLE 7^E DOSE PFIZER-BIONTECH

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, messieurs,

Aucune dose du vaccin Pfizer-BioNtech qui peut être extraite à partir d'un même flacon **ne doit être jetée**.

L'autorisation de mise sur le marché (AMM) du vaccin Pfizer-BioNtech prévoit que **chaque flacon (0,45 mL) contient 6 doses** (de 0,3 mL chacune après dilution). Pour extraire six doses d'un flacon unique, des dispositifs d'injection (aiguilles + seringues ou kits d'injection) à faible volume mort (inférieur à 35 µl) doivent être utilisés.

Il est parfois possible d'extraire une 7^e dose. Le matériel mis à la disposition par l'Etat dispose des caractéristiques requises pour une telle opération. Compte tenu du fait que cette situation ne se rencontre que ponctuellement, **il revient aux professionnels de santé, sur le terrain et au cas par cas, d'estimer si l'obtention d'une 7^e dose dans la solution résiduelle du flacon est possible, en veillant au respect des bonnes pratiques applicables.**

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé